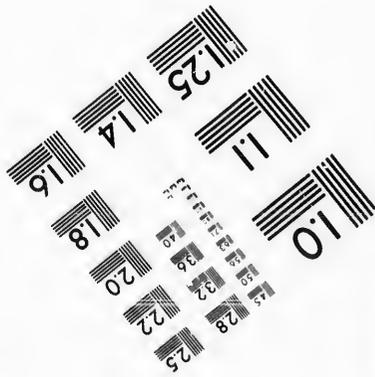
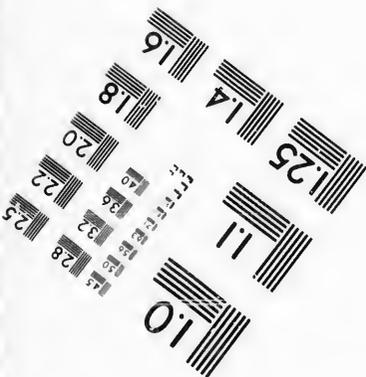
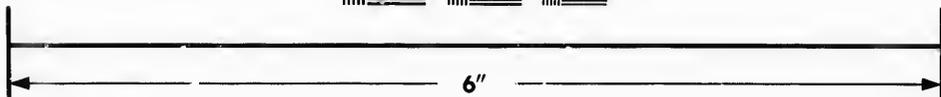
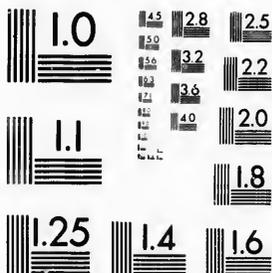


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.5 2.8
2.0 3.2 2.5
3.6 2.2
2.0
1.8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01

© 1987

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
					✓						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

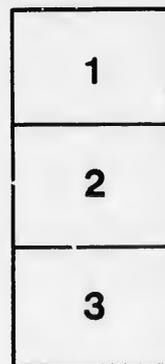
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

5



SOCIÉTÉ PERMANENTE CONSTRUCTION

DES

ARTISANS

PROSPECTUS

DIRECTEURS :

JOS. G. BOSSÉ, Ecr., PRÉSIDENT.

S. LESAGE, Ecr., VICE-PRÉSIDENT.

ELIZÉE BEAUDET, Ecr.

JOSEPH PLAMONDON, Ecr.

OLIVIER DÉLORIER, Ecr.

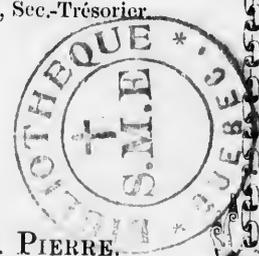
CALIXTE DAGNEAU, Ecr.

L. N. CARRIER, Ecr.

PROSPER BENDER, M. D., Ecr.

GEORGE PAQUET, Ecr.

A. J. AUGER, Sec.-Trésorier.



Bureau Temporaire : 5, RUE ST. PIERRE.

[L'ÉVÈNEMENT]

Classe : Finances

1871

Journal of the

1871

Journal of the
1871

Journal of the
1871

Journal of the
1871

PROSPECTUS

DE LA

Société Permanente de Construction

DES ARTISANS

Les sociétés de construction ont contribué, dans une large mesure, aux progrès étonnants que Montréal a accomplis depuis quelques années. Elles ont encore là, et partout ailleurs où elles ont été fondées, un placement sûr pour les capitalistes, une épargne pour l'ouvrier, une occasion bienfaisante pour tous ceux qui, avec des moyens pécuniaires très-restreints, veulent acquérir une propriété.

On a pensé, maintenant que le vieux Québec semble sortir de sa trop longue léthargie, qu'il y a place pour une société de construction, reposant sur des principes d'économie et de bon fonctionnement et dont on est en droit d'espérer les meilleurs résultats.

La *Société Permanente de Construction des Artisans* réunit en elle trois combinaisons dont chacune peut former la base d'une société distincte et la rendre prospère. L'actionnaire, trouvant dans la société, dont nous présentons aujourd'hui le Prospectus, trois sortes de placements, pourra contribuer au capital de l'association de la manière qu'il le jugera à propos.

Nous croyons donc que la nouvelle société, que nous voulons fonder à Québec, offre, à cause de la division de ses actions, des avantages que le public ne peut manquer d'apprécier.

Les parts destinées à former trois sortes de capital sont de \$100 chacune.

Le capital de la société est divisé en parts permanentes, en parts mobiles ou accumulantes et en parts d'appropriation.

PARTS PERMANENTES.

LES PARTS PERMANENTES sont payées au bureau de la société par versements de \$10 0/10 tous les trois mois. Ce fonds offre à ceux qui ont des placements à faire, soit pour eux ou comme dépositaires (*in trust*) un avantage très-sûr, en ce que le capital, de même que tout le capital de la société, est prêté sur garantie hypothécaire. Ces parts ou actions sont très-recherchées à la Bourse de Montréal où elles sont cotées de 20 à 25 pour cent de prime, et les porteurs n'en disposent pas généralement.

La *Société Permanente de Construction du District de Montréal* dont le capital des actions permanentes était en Avril de 1872 de \$309,800, avait \$20,500 en réserve et, l'an dernier, elle a payé 10 par 0/10, plus un *bonus* de 5 par 0/10, faisant 15 0/10 d'intérêt par an. Elle exige des actionnaires des parts mobiles qui veulent, à l'extinction de leur classe, convertir ces dernières parts en parts permanentes, une prime de 7 0/10.

PARTS MOBILES.

LES PARTS PERMANENTES OU ACCUMULANTES sont payables au bureau de la société par versements mensuels de 1 par 0|0. La société exige 1 par 0|0 d'entrée pour subvenir aux frais d'administration, etc.

Le capital formé au moyen de ces parts est divisé en classe dont chacune est désignée par les lettres de l'alphabet comme classe A, B, et C.

Ce capital procure aux petits capitalistes, aux ouvriers, aux employés, etc., une occasion de faire des économies, occasion qui ne s'offre à eux que sous forme de banques d'épargnes qui ne paient que de 4 à 5 par 0|0 d'intérêt et dont les dépôts peuvent être trop facilement retirés.

Chacune des classes dont il est parlé plus haut ne devra pas durer plus de cinq à six ans. Des sociétés, fondées sur un principe analogue, ont fait leur remboursement en 5 ans.

Ainsi, une personne prenant 1 part dans la classe A paiera

1 par 0 0 d'entrée.....	\$ 1.00
1 par 0 0 par mois, 12 mois, \$12, 6 ans.....	72.00
	<hr/>
	73.00
La société remboursant.....	100.00
le bénéfice sera.....	27.00 par action.

La moyenne des versements étant de \$36.50, le placement trouve être fait à \$12.33 d'intérêt par année.

La société, dans le but de venir en aide aux actionnaires du capital des parts mobiles et permanentes, pourra leur avancer jusqu'à concurrence des deux tiers de l'argent versé par eux, à 8 par 0/0 d'intérêt, et remboursable par paiements mensuels.

Malgré qu'une amende soit imposée aux actionnaires arriérés dans leurs versements, il sera loisible à tout actionnaire de s'en exempter par compensation; en faisant, outre les versements échus, autant de versements d'avance qu'il y en a de dûs.

PARTS D'APPROPRIATION.

Quoique les parts d'appropriation soient de \$100 chacune, les actionnaires ne devront pas prendre moins de 10 actions et pas plus de 20 par livret, lequel porte un numéro et une désignation de premier fond d'appropriation pour les actionnaires de \$1,000, et de deuxième fond d'appropriation pour ceux de \$2,000.

Ces parts seront aussi payables au Bureau de la société par versements hebdomadaires de 50 centins par chaque livret de \$1000, et \$1 par livret de \$2000.

La société exige des actionnaires, comme pour les parts mobiles, et dans le même but, une entrée de 5 centins par part.

La durée de la société, quant à ce fonds d'appropriation, est indéterminée; et aussitôt que l'intérêt et les profits réalisés par la vente à l'enchère et le tirage au sort d'appropriations, ajoutés aux paiements hebdomadaires, suffiront à former le montant des parts souscrites, la société sera dissoute. Le laps de temps pour la réalisation des

intérêts et profits, en s'appuyant sur des calculs faits par des personnes compétentes, ne devra pourtant pas dépasser 10 ans.

Les sociétés basées sur le principe d'appropriations, ont pris naissance en Angleterre, se sont rapidement propagées en Amérique et elles ont été une source de richesse et de bien-être pour les villes qui les ont adoptées. Elles ont cela de bienfaisant, qu'elles s'adressent surtout aux personnes à moyens très-limités et permettent aux jeunes gens d'acquérir un capital dans un temps donné avec plus de facilité qu'une assurance sur le système de tontine. Voici comment. Aussitôt que la société peut disposer d'un montant de \$1,000 ou \$2,000, l'appropriation est tirée au sort par les actionnaires. Le gagnant, qui n'est pas en position de fournir une garantie hypothécaire, peut convertir, en payant une légère prime, son appropriation en part dans le fonds permanent de la société qui lui paiera au moins 8 par cent d'intérêt, soit \$80 par an, et comme il aura à payer \$8.33 $\frac{1}{2}$ par mois, sa part au fonds d'appropriation soit \$100 par année, il n'aura à déboursier que \$20 par année pendant 10 ans, à part son paiement hebdomadaire de 50 centins, faisant

\$260.50 de parts hebdomadaires pendant 10 ans.

200.00 à \$20 par année pendant 10 ans.

\$460.50

539.50 bénéfice.

\$1000.00

A. J. AUGER,

Sec.-Trésorier.

